

Le capitalisme face à la stratégie de l'émotion

Article paru dans l'édition du 10.09.05

LORSQUE des étudiants de Harvard se mobilisent pour soutenir quelques centaines de paysans du Kerala, en Inde, en lutte, depuis des années, contre Coca-Cola parce qu'une de ses usines est accusée de les priver d'eau, nous pouvons nous dire que la globalisation a quelques effets inattendus. Simultanément, plusieurs universités américaines s'impliquent dans une campagne de solidarité avec des ouvriers colombiens qui mettent en cause leur employeur... Coca-Cola. Les étudiants réclament - et obtiennent - que soient dénoncés les contrats de fourniture de boissons liant la multinationale d'Atlanta à différents campus.

Que l'actrice Susan Sarandon découpe, à la télévision, sa carte de crédit Citigroup dans un clip qui dénonce le rôle de cette banque dans le financement d'activités de déforestation, et voilà ladite banque qui fait amende honorable. La seule menace d'une action médiatique équivalente, et c'est la puissante Morgan Stanley, accusée de maux analogues, qui fait patte de velours et annonce aussitôt envisager différemment les projets qu'elle choisira de financer.

Nous ne sommes pas ici dans l'évanescence ni le possible, mais bien dans le concret de campagnes où la société civile joue sur le registre désormais cardinal de notre temps : l'émotion. Des noces de la démocratie d'opinion et du capitalisme, où l'image est devenue un actif stratégique, est, en effet, né un syllogisme redoutable : l'émotion mobilise et la mobilisation fait peur. Donc l'émotion fait peur.

Ce syllogisme est, aujourd'hui, au coeur des actions « sociétales » décidées par les grandes entreprises. Elles ont compris que leur pouvoir, souvent, inquiète. Et savent que la vertu ne se pose que rarement sur leur épaule de façon spontanée.

Ici aussi, la société du spectacle est à l'oeuvre. Mais, au-delà de l'écran et des débats sans fin entre la morale et l'intérêt, il incombe à chacun, du Forum économique mondial de Davos au Forum social mondial de Porto Alegre, de redécouvrir la brutale simplicité de la question posée il y a plus d'un siècle par un certain Lénine : que faire ?

Le Forum de Davos avait eu, en son temps, l'intelligence de naître ; au moment où celles et ceux qu'il représente sont contestés, il a aujourd'hui l'intelligence de vouloir faire siennes les objections de ses adversaires : pauvreté, faim et sous-développement ne sont plus acceptables.

A l'instar de Bismarck qui, dans la Prusse impériale, coupa l'herbe sous le pied de sociaux-démocrates naissants en adoptant quelques-unes de leurs plus emblématiques propositions, les global leaders reprennent à leur compte certaines des plaintes cristallisées à Porto Alegre.

On peut y voir un cynisme d'opportunité. Ou encore le dernier avatar d'une subtile perversité du système libéral qui, après le communisme, aurait toujours besoin de se trouver un adversaire en regard duquel ses dysfonctionnements sembleraient plus acceptables que l'utopie destructrice de la maison d'en face.

Pour autant, si les uns ont l'argent et le pouvoir, les autres - société civile, consommateurs, « alters »... - ont les troupes et les idées. Porto Alegre réunit encore plus de 150 000 personnes. Une récente étude, réalisée par le groupe Edelman, montre que l'empathie dans nos sociétés à l'égard des organisations non gouvernementales (ONG) va croissant.

D'ailleurs, lorsqu'il s'agit de faire état de la confiance à l'égard des grandes institutions sur des thématiques aussi sensibles que la santé, l'environnement et les droits de l'homme, gouvernements, médias et entreprises sont unanimement rejetés au détriment d'organisations émanant de la société civile.

Alors ? Si un autre monde doit être possible - ce que, d'ailleurs, disent, en privé, un certain nombre de dirigeants d'entreprise, pour lesquels les fuites en avant financières ne sont guère réjouissantes -, on doit d'abord constater que la principale force du mouvement altermondialiste est qu'il dispose du monopole de la légitimation dont ont, jusqu'ici, bénéficié les institutions traditionnelles, publiques comme privées. Il y parvient en instrumentalisant deux contradictions fondamentales de notre époque.

La première est celle de l'écart entre l'exigence démocratique et la nouvelle géographie du pouvoir, d'une part, et, de l'autre, la distance créée par l'accroissement du pouvoir humain et la responsabilité qui en découle. La seconde peut se résumer par la désormais célèbre opposition entre le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté.

Reste, alors, à donner tort à Jürgen Habermas lorsqu'il avance l'hypothèse que « l'absence de tout diagnostic éclairant sur notre époque laisse les catastrophes être la seule manière que nous ayons d'apprendre ». Mais si l'on veut lui donner tort, en repoussant le spectre de catastrophes encore plus dramatiques - les peuples contre le système -, il convient d'explorer deux pistes.

La première a trait à la financiarisation de l'éthique. Le capitalisme n'est pas moral - par essence ou par destination -, et les dialogues engagés, de façon plus ou moins contrainte, par les entreprises avec les ONG relèvent rarement d'une grâce soudaine. Ils appartiennent à la longue série des adaptations darwiniennes d'un organisme à son environnement. Dont acte. On est là dans le registre, sinon de la survie, du moins de la réappropriation des contraintes externes par les acteurs du cercle libéral - ce que l'on peut baptiser financiarisation de l'éthique.

La naissance des fonds dits « éthiques », et plus généralement de l'investissement socialement responsable (ISR), qui rassemble des valeurs d'entreprises ayant un comportement conforme à un cahier des charges précis (engagement en matière de respect de l'environnement, de responsabilité sociale...), nourrit cette approche.

Alors que, en 2001, le montant global investi en ISR était, en France, de 2 milliards d'euros, il s'est établi à 5 milliards en 2004. Le chiffre est certes modeste en termes relatifs, mais à coup sûr appelé à croître, dans la mesure où, pour plus de la moitié des investisseurs (cf. l'étude Novéthic, novembre 2004), la performance à long terme de ces fonds est équivalente à celle des fonds traditionnels.

Dans le même esprit, la création d'un marché financier où s'échangent des permis d'émission (« droits à polluer ») permet d'imaginer, au niveau planétaire, des arbitrages tangibles entre pollution et coût de la pollution. Au cours des cinq dernières années, 21 fonds d'investissements en « actifs carbone » ont vu le jour pour atteindre, fin 2004, un montant d'engagements supérieur à 1,5 milliard d'euros.

L'autre piste relève de la judiciarisation de la morale. Longtemps stigmatisée comme suppôt d'un « ordre bourgeois », la justice et le recours aux tribunaux sont devenus l'objet de toutes les attentions de l'univers « alter ». Objectif ? Obtenir la sanction des dysfonctionnements du système à travers des condamnations, qui non seulement stigmatisent l'image mais encore imposent des réparations pécuniaires aux montants parfois très élevés.

L'exigence de justice trouve désormais à s'épanouir sur un spectre de plus en plus large, allant du Tribunal pénal international et de la Cour pénale internationale à une montée en puissance des demandes d'actions collectives, de type class action américaines. Au moment où les Américains s'appêtent à corriger les excès de leur système d'action collective, la France, elle, s'engage sur le chemin d'une action judiciaire concertée de la part des consommateurs. Les deux chemins convergent, en tout état de cause, vers la robe du juge.

La demande de justice reste plutôt abstraite, mais elle se traduit par une réelle demande de droit, qui apparaît désormais comme le substitut d'un réformisme dont le politique semble vouloir s'exonérer.

Néanmoins, il ne faut pas surestimer les vertus de l'autorégulation sociale. Cette invisible « main sociétale » qui, à l'image d'une savante mécanique des fluides, permet à une société civile, encore balbutiante il y a vingt ans, de prendre le relais d'une puissance publique défaillante, ne saurait cependant pourvoir aux besoins traditionnellement pris en charge par l'Etat.

Le tragique exemple de La Nouvelle-Orléans rappelle douloureusement que la puissance publique a - ou, du moins, devrait avoir - une légitimité et un pouvoir incontestables. Dans des circonstances exceptionnelles, l'Etat demeure le seul recours valide.

par Xavier Delacroix
Président du cabinet de Conseil First&42nd